

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DE CORSE DRAAF DE CORSE</p>	<p>Service régional de l'alimentation</p> <p>Filière apicole</p>	
Diffusion	SRAL DDCSPP 2A DDCSPP 2B	
Documents associés	Annexe 1 : Présentation ppt SRAI, Annexe 2 : Présentation ppt cours sanitaire apicole Annexe 3 : cartographie des ruchers et des colonies	
Rédacteur	Coraline Chamoret	

Participants :

- Pierre TORRE – AOP Miel de Corse – Mele di Corsica – GDSA Haute-Corse
- Jacques LAURENT – Trésorier GDSA2A, administrateur URGDSA – représente B. Bastien
- Johanna LORENZI – AOP Miel de Corse
- Charles-Henri DUPEYRON – Vétérinaire URGDSA – GTV
- Jean-Jacques CORDOLIANI – Apiculteur/ancien ASA – membre du syndicat d'apiculture Haute-Corse
- Claude GIUDICELLI – Président du Syndicat d'apiculture Haute-Corse
- Antoine ALLEGRINI SIMONETTI – GDSB2B
- Marie CELLI – FRGDS
- Mélanie GALLOIS – FRGDS
- Jacques COLLE – Président de la FRGDS
- Eric LEMONNIER – Chef SRAI
- Arnaud GARNIER - correspondant régional abeilles / DDCSPP 2B
- Coraline CHAMORET – coordinatrice SPA du SRAI

Ordre du jour :

- Organisation de la formation des TSA
- Présentation du protocole national de surveillance *Aethina tumida*

Relevé des échanges :

Ouverture de la réunion - EL :

- Présentation de l'ordre du jour : sujets à traiter rapidement
- Prévision d'une réunion ultérieure où d'autres sujets pourront être abordés
- Tour de table

- **Organisation de la formation des TSA**

Déroulé de la présentation SRAI (Annexe 1 – partie formation des TSA)

J-J. C, ancien ASA indique qu'il a très rarement été consulté pour constater une mortalité massive ; en outre, les cas de mortalités massives étaient souvent infirmés.

Lors de la varroase, le réseau avait bien fonctionné et des mesures préventives avaient même été prises : achat de matériel...

De son point de vue, le réseau actuel n'est pas apte à réagir en cas de crise, voire n'est pas apte à détecter une éventuelle situation de crise.

Exple communiqué par le syndicat : il y a qq années suspicion de loque américaine non investiguée par manque d'informations « confirmées »

Attention à la perception du TSA : image de conseiller à privilégier et relation de confiance à entretenir, plutôt que d'être associé à de la police sanitaire.

La profession demande des informations complémentaires sur le profil type attendu pour les fonctions de TSA, ainsi que les moyens incitatifs (rémunération...).

La FRGDS demande s'il est envisageable de développer un système mixte : réseau reposant sur des professionnels apiculteurs (travail sur l'information, la communication, mobilisation en temps de crise) et sur des techniciens salariés spécialisés (suivi régulier des ruches)

A priori, l'idéal serait de trouver 2 ou 3 personnes par microrégion, sous l'autorité d'un vétérinaire, qui puissent :

- être disponibles immédiatement en temps de crise pour diagnostiquer une pathologie, faire des prélèvements ;
- visiter un échantillon de ruches, intervenir au sein d'un PSE (hors pic d'activité)

Le syndicat exprime son inquiétude sur la possibilité de trouver des personnes pour effectuer ces missions. La profession indique qu'un maillage assez dense est nécessaire pour arriver à couvrir l'ensemble du territoire.

EL indique qu'en dépit des difficultés à venir pour créer ce réseau, il est urgent d'essayer d'identifier des personnes ressources pour réagir en cas de crise => proposition d'un réseau en 2 maillages :

- un maillage large pour des interventions en urgence ;
- un maillage serré pour les actions de suivi ;

Identification des ressources humaines disponibles pour le maillage large :

- 2 personnes déjà formées de l'URGDSA, ainsi que C-H Dupeyron
- 2 personnes nécessitant une formation complémentaire de la FRGDS

La profession insiste sur la nécessité d'engager le TSA dans ses missions.

Prise en charge financière :

- Actions du TSA :

l'URGDSA indique que les actions de routine sont prises en charge. En revanche, questionnement sur la prise en charge par l'état en cas d'urgence. AG indique que les visites sont effectivement prises en charge, mais qu'il conviendrait de vérifier pour les prélèvements et les analyses (à voir avec F. Mezziani).

- Formation :

Formateur à faire venir du continent

a priori, selon devis obtenu par URGDSA : 4000 euros pour 10 stagiaires (voir avec J.L. pour les précisions sur les devis).

Creuser la possibilité de faire jouer la convention nationale DGAI-FNOSAD

éventuel coup de pouce pour le lancement par le SRAI ?

FRGDS : contribution possible VIVEA

Organisation de la formation :

la profession indique que ça ne sera pas possible avant la fin de la saison, soit mi-septembre

d'ici là, nécessité d'identifier les potentiels participants

L'état peut organiser, mais nécessité de pouvoir associer des agents de l'état.

Planning des actions :

- clarifier le profil attendu pour les TSA : apiculteurs / techniciens, niveau de connaissance, compatibilités PSE ; à faire par l'administration au plus vite et d'ici la fin du mois d'avril
- identifier les possibilités de financement ;
- recensement des potentiels TSA : pour fin juin / début juillet ; à faire par l'URGDSA et la FRGDS ;
- formation : deuxième quinzaine de septembre ; rétroplanning/organisation voir avec J.L.

▪ **Présentation du protocole de surveillance national A. tumida**

Déroulé de la présentation SRAI (Annexe 1 – partie protocole de surveillance A. tumida)

Le protocole n'est pas encore finalisé mais c'est imminent. Les zones de surveillance doivent être validées par la DGAI.

La profession indique la nécessité de sensibiliser également les services vétérinaires et les services des douanes.

Précision sur la portée de l'arrêté d'interdiction d'introduction des ruches en Corse : il ne s'agit que d'interdiction d'introduction depuis la France continentale, absence de mention des états membres en général.

Inquiétudes de la profession sur la liberté des échanges avec les états membres.

AG rappelle les impératifs :

- du laissez-passer sanitaire en cas de mouvement depuis la France continentale
- du certificat d'échange intra-communautaire en cas de mouvement depuis les états membres

Le syndicat demande ce qu'il faut faire en cas de constat d'anomalie sanitaire.

AG présente une partie du ppt « cours sanitaire apicole » (annexe 2) pour reprendre la marche à suivre générale et les spécificités en cas d'Aethina tumida.

Actions :

- diffusion du protocole de surveillance lorsqu'il sera sorti
- prévoir un prochain point pour identifier les zones de surveillance
- le SRAL sensibilisera les douanes sur les mouvements d'abeilles (entrée sur le territoire) à l'occasion du bilan annuel régional en cours
- Le SRAL reprendra contact avec la DGAL sur les possibilités d'évolution de cet arrêté ministériel.

▪ **Sujets divers**

Présentation de la cartographie de déclaration (données 2016) par AG – Annexe 3

- inquiétude de la profession sur l'écart entre la cartographie et la réalité
- à voir si ça évolue avec les données de 2017

La profession met en garde sur la multitude d'apiculteurs particuliers non déclarés, ce qui rend difficile les remontées d'information du terrain et la communication d'informations.

A son niveau, le syndicat organise une formation au lycée agricole de Borgo pour élargir la diffusion.

Suivi sanitaire non fait sur les nouveaux apiculteurs : problème de sensibilisation de ces particuliers, difficulté à détecter efficacement une situation d'urgence.

La FRGDS indique qu'outre les visites sanitaires, les plans de surveillance sont un moyen de détection à prendre en compte.

Risques sanitaires liés aux échanges : argumenter sur la race endémique Corse pour un arrêté préfectoral local ; a priori, les syndicats nationaux ont déjà communiqué sur le sujet.

URGDSA et FRGDS : discussion sur la nécessité de travailler ensemble, malgré l'historique et même si 2 PSE distincts ;

Mandatement des vétérinaires (durée 2 ans) échus fin 2017 à refaire

La FRGDS demande à l'URGDSA si des aides à l'installation de nouveaux apiculteurs sont possibles ; pas d'aide identifiée par l'URGDSA. AG indique la possibilité d'aides par l'état dans le cadre du plan apiculture durable (Plans agroécologie), vérifier les déclinaisons avec le référent national.

Discussion de la profession sur la nécessité d'un « permis » pour être apiculteur. Historique rappelé par le syndicat : AOP bâti sur le fait que la multitude d'apiculteurs avec petite production a permis la sauvegarde de l'abeille endémique.

La FRGDS encourage la filière apicole à travailler sur la création d'une section apicole dans le FMSE. EL indique que c'est en projet au niveau national.